CAHIER DES CHARGES DU MEDECIN INTERNE DE METABOLISME

L'interne chargé-e de la consultation métabolique passe en général une année à ce poste, en combinaison avec d'autres consultations spécialisées du service. Il est souhaité que les internes aient déjà fait de la médecine interne, en principe 2-3 années dans un service hospitalier et aient fonctionné comme chef-fe de clinique dans cette spécialité. L'activité de l'interne est majoritairement de nature ambulatoire et est sous la responsabilité du médecin cadre en métabolisme ; pour les besoins de la consultation métabolique héréditaire, la supervision est assurée avec un-e chef-fe de clinique du Service de génétique du CHUV ou d'autres médecins expert-e-s.

1. Consultations ambulatoires

a) L'interne est responsable de ses consultations ambulatoires de métabolisme, comprenant la consultation des lipides, des patients en situation d'obésité (y compris la prise en charge pharmacologique par les agonistes du GLP-1 et thérapeutiques apparentées), des maladies métaboliques héréditaires (*inborn errors of metabolism*, organisée conjointement avec les généticiens du CHUV) et les patients présentant d'autres désordres métaboliques.

b) L'interne prend en charge les nouveaux cas qui sont envoyés par les médecins de la ville et les patients régulièrement suivis par la consultation métabolique. Avant la consultation, l'interne prépare le dossier et rassemble d'éventuels documents envoyés par les collègues de la ville et les laboratoires, pour en discuter avec le médecin-consultant lors des supervisions, si nécessaire. Pour la consultation conjointe de maladies métaboliques héréditaires, l'interne assure la coordination avec les généticiens du CHUV et les experts externes (par ex. maladie de Gaucher).

c) L'interne a la responsabilité de garder à jour les informations sur les patients et d'introduire les données nécessaires dans le dossier, y compris les données longitudinales de suivi dans le registre du Centre médical d'obésité (poids, tolérance et observance des traitements, paramètres métaboliques) et la liste des patients avec maladies rares. L'interne doit transmettre chaque semaine au médecin cadre en

métabolisme ou au chef de clinique le plan de la semaine et l'activité de la semaine précédente, car celle-ci peut être différente du plan (consultations supplémentaires et consultations non respectées). L'interne veille à ce que les patient-e-s qui sont convoqué-e-s pour contrôle le soient effectivement.

- Pour chaque nouveau patient ou une fin de suivi, un rapport doit être effectué avec double signature du/de la chef-fe de clinique ou d'un médecin cadre en métabolisme. Pour les patients suivis par la consultation métabolique générale (lipides, obésité), de manière chronique et sans changement majeur de traitement, un rapport de consultation interne à DPI (sans envoi au médecin traitant) peut se faire avec une seule signature pour les besoins d'information du dossier éléectronique du patient.

2. Consultations hospitalières

En cas de besoin urgent ne pouvant attendre la prochaine consultation ambulatoire, l'interne participe à la consultation hospitalière sous la supervision du chef de clinique et/ou d'un médecin cadre.

3. Formation post-graduée

a) L'interne doit participer à la formation postgraduée du Service et assister aux colloques de médecine du mardi matin. L'interne doit, à deux reprises durant l'année, présenter un article durant le journal club ayant lieu lundi à 13h30. Dans le cadre du Service, l'interne doit participer au colloque informatif le jeudi après-midi de 13h15 à 13h30, puis le colloque de formation de 13h30 à 14h30 et y présenter un cas plusieurs fois dans l'année. En pratique, ceci est organisé avec le chef de clinique ou le médecin cadre. Un résumé de la littérature sur un sujet peut être demandé.

b) Un temps de supervision de 1 heure par un médecin cadre ou le/la chef-fe de clinique est prévu le vendredi à 13h00. En cas d'absence, une autre plage horaire peut être convenue.

c) L'interne doit remplir régulièrement le Log Book pour sa formation FMH.

d) Il serait souhaitable qu'au cours de l'année l'interne fasse un travail de recherche ou au moins y participe.

4. Piquets

L'interne participe aux piquets du Service (nuits, week-end et jours fériés).

5. Cours de perfectionnement et congrès

Dans le cadre de la formation FMH en endocrinologie et diabétologie, il est requis des candidats de suivre des cours de perfectionnement. En conséquence, l'interne participe aux assemblées annuelles de la Société Suisse d'Endocrinologie et Diabétologie. Dans le cadre de sa formation, sous réserve de l'acceptation d'une communication, l'interne peut participer à un congres d'endocrinologie en Europe ou aux USA, en suivant les directives de remboursement et participation aux congrès (dernière version sur intranet des HUG : directive « Déplacement et remboursement de frais professionnels »).